

Question (3 points)

17REG-FD-3-01(1)-C

Comment est élu le président de la FFESSM ?

Peut-il renouveler son mandat ? Justifiez.

Le Président de la FFESSM est élu par les Présidents de clubs au scrutin de liste dans laquelle il est préalablement identifié. (1.5 point)

Oui sans condition. (1.5 point)

Question (3 points)

17REG-FD-3-02(1)-C

Quelles sont les missions d'une commission technique régionale ?

Assembler les commissions techniques départementales qui composent la CTR.

Organiser la formation plongée scaphandre sur la région

Organiser les stages initiaux et examens MF1, les examens GP-N4, les examens initiateurs, les formations ANTEOR, formation TIV, Formations EH1, EH2 et MEFH1 et TSI

Enregistrer les déclarations des stagiaires pédagogiques et suivre leur durée de stage.

Question (3 points)

17REG-FD-3-03(1)-C

Quelle sont les fonctions d'un Comité Départemental sur le territoire qu'il représente ?

Les fonctions d'un Comité départemental :

Représenter et relayer la politique de la FFESSM

Mettre en place une politique de développement

Définir les priorités de développement

Fédérer les clubs

Etre le représentant de l'activité pour les Institutions présentes sur le territoire

Donner un avis pour les dossiers CNDS clubs

Question (3 points)

17REG-FD-3-04(1)-C

La FFESSM est délégataire de l'Etat en plongée scaphandre, apnée, pêche sous-marine, nage avec palmes, hockey subaquatique, plongée libre, nage en eaux vives, orientation et tir sur cible. A ce titre notamment, elle représente en plongée scaphandre, le niveau de référence en matière de formation et de certification.

Après avoir donné une définition brève de la délégation (2points), vous indiquerez pourquoi et comment l'ensemble des Commissions Techniques Régionales, réunies en Commission Technique Nationale, peuvent adopter des décisions de pratique plus restrictives que les textes en vigueur (justifiez).

(1 point)

Aux termes de l'article L. 131-14 du code du sport, une seule fédération agréée reçoit la délégation du Ministre des Sports pour gérer une discipline sportive. Les fédérations délégataires :

organisent les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux,

définissent les règles techniques et administratives propres à leur discipline,

• fixent les règles relatives à l'organisation des compétitions, à l'exception des domaines touchant à l'ordre public, et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires propres à certains domaines (violence, dopage, pouvoir disciplinaire, règlement médical,...). **(2 points)**

Les textes étant toujours plus long à évoluer que la réalité du terrain, on peut effectivement concevoir que les CTR réunies en CTN puissent adopter des décisions de pratique plus restrictives. Ceci reste une proposition et doit être entériné par le Comité Directeur National. **(1point)**

Pour être opposable à tous sur le territoire français, ces dispositions doivent être transposées dans un dispositif légal (décret, arrêté...).

Question (3 points)

17REG-FD-3-05(1)-C

La Fédération Française d'Etudes et des Sports sous-marins est une fédération de clubs.

Son assemblée générale est donc composée par les Présidents de clubs.

Combien de fois par an cette assemblée générale est-elle réunie et selon quelles modalités mais surtout quel est son rôle ?

Modalité : (1,5 point)

Statutairement, l'assemblée générale de la FFESSM se réunit au moins une fois par an.

L'assemblée générale est convoquée par le Président de la FFESSM, deux mois au moins avant la tenue de la dite assemblée, à une date définie par le comité directeur national. La date est fixée par le comité directeur national au plus tard 120 jours avant sa tenue.

Dans le cas d'une assemblée générale électorale, la convocation de l'assemblée générale est portée à 75 jours au moins avant la tenue.

Rôle : (1,5 point)

L'assemblée générale définit, oriente et contrôle la politique générale de la fédération. Elle représente le pouvoir législatif de la fédération. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur National et sur la situation morale et financière de la fédération. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Question (3 points)

17REG-FD-3-06(1)

Quels sont les membres constituant la Commission Technique Régionale (statutaire et fonctionnelle) ?

Statutaire : (1 point)

La commission technique régionale est composée statutairement d'un Président et d'un vice-président et d'un suppléant. Des référents peuvent être nommés.

Fonctionnelle : (2 points)

La commission technique régionale est également composée des responsables ou présidents de commissions techniques départementales.

Ensuite la commission est libre de se structurer telle qu'elle le souhaite pour assurer son bon fonctionnement (responsable plongée jeunes, responsable secourisme ...).

Question (3 points)

17REG-FD-3-07(1)

Le secrétaire d'un club de plongée vous demande de lui rappeler les règles appliquées à la FFESSM concernant les certificats médicaux délivrés dans le cadre de la plongée à l'air, pour les jeunes, les adultes. (Périodicité, qualification du médecin).

Pour les étoiles, à l'exception de la première, par tout médecin inscrit à l'ordre (la première étoile est un niveau de découverte ne nécessitant pas d'avis médical).

Présenter, dès l'entrée en formation, un certificat médical de non contre-indication à la préparation et à la délivrance de la certification visée, établi par tout médecin datant de moins de 1 an.

Pour la plongée jeunes (pratiquant de moins de 14ans) dispositif 1an, CACI par tout médecin.

Article 9-3 et Annexe III-3 du Règlement médical Ffessm 2018.

Question (03 points)

17REG-FD-3-08(1)

La délivrance de la licence est assujettie à la production d'un C.A.C.I.

Définissez l'abréviation C.A.C.I. (01point)

Certificat médical Absence de Contre Indication (1point)

Le dispositif relatif au certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive a fait l'objet de récentes évolutions législatives et réglementaire.

Un club peut-il durcir les dispositions réglementaires par la voie de ses statuts ou règlement intérieur ? Justifiez votre réponse. (02 points)

Non (01point)

L'économie même de ce dispositif relève de la loi dans la logique de membres d'une fédération agréée et délégataire. (01 point)

Par exemple on ne peut imposer un type de médecin particulier si tout médecin peut délivrer le CACI.

Question (03 points)

17REG-FD-3-09(1)

Pour la prise d'une 1er licence, le demandeur doit présenter :	Vrai	Faux	Si Faux, quelle est la bonne réponse
Un CACI daté de moins de 2ans à la date de demande de licence			
Certificat médical établi <u>à minima</u> par un médecin Hyperbare, Subaquatique, CES sport, DU			
La durée de validité du CACI est de 3ans ou 1 an selon les disciplines			

Correction :

Pour la prise d'une 1er licence, le demandeur doit présenter :	Vrai	Faux	Si Faux, quelle est la bonne réponse
Un CACI daté de moins de 2ans à la date de demande de licence		X	De moins d'un an
Certificat médical établi <u>à minima</u> par un médecin Hyperbare, Subaquatique, CES sport, DU		X	Tout médecin peut délivrer le CACI
La durée de validité du CACI est de 3ans ou 1 an selon les disciplines	X		

01 point par ligne, dont 0.5 point si faux et 0.5 point pour la bonne réponse.

Question (03 points)

17REG-FD-3-10(1)-C

La durée du Certificat médical d'Absence de Contre-Indication peut avoir une durée de validité de 3ans ou 1an selon la discipline.

Cette affirmation est-elle vrai ou fausse? (01point)

Vrai 01point

Quelles sont les disciplines fédérales dites à "contraintes particulières" ? (02 points)

Le système des « 1 an » concerne les disciplines à contraintes particulières.

- Plongée scaphandre en tous lieux, inclus Orientation et PSP (01 point)
- L'Apnée sous toutes ses formes en fosse ou milieu naturel, y compris la pêche, au-delà de 6 mètres (01 point)

La demande de licence, la pratique d'une telle discipline, l'inscription à une compétition ou le passage de brevet, sont subordonnées à la présentation d'un certificat médical datant de moins d' 1 an.

Le renouvellement annuel est subordonné à la présentation d'un nouveau certificat médical datant de moins d'1 an.

Question (03 points)

17REG-FD-3-11(1)-C

Quelles disciplines sont concernées par le CACI dispositif 3ans ?

- Nage Avec Palme,
- Nage en Eau Vive,
- Hockey,
- Tir,
- Apnée en piscine de moins de 6mètres.

03 points si complet

02 points si manque une discipline

01 point si manque deux disciplines

00 à la question si manque trois disciplines

Question (03 points)

17REG-FD-3-12(1)-C

Comment un licencié, doit-il gérer pour son propre compte son CACI, afin de pouvoir en bénéficier pour la pratique d'une discipline non soumis à contraintes particulières, sans avoir de rupture de licence? (02 points)

CACI (tout médecin) de moins d'un an à la prise de licence

Répondre au questionnaire santé (à ne pas donner à la structure)

Présentation de l'attestation de réponse négative du questionnaire santé (à donner à la structure) les deux saisons suivantes.

Un licencié auquel vous avez délivré une licence pour accéder à des disciplines non soumises aux contraintes particulières (exemple l'adhérent pratique de l'apnée dans moins de 6mètres) souhaite pratiquer la plongée scaphandre.

Que devez-vous demander à cet adhérent et que faite vous ? (01 point)

La présentation d'un Certificat médical d'Absence de Contre-indication, stipulant l'accès à la pratique non compétitive de la plongée scaphandre ou à la compétition en plongée scaphandre, de moins de 1 an et archivage du certificat. (01 point)

Question (03 points)

17REG-FD-3-13(1)-C

Que doit faire le club concernant un licencié mineur, disposant d'un CACI de moins de 3ans souhaitant renouveler sa licence.

Ce licencié n'a pas de rupture de licence et exerce dans une commission non soumise à contrainte particulière. (03 points)

Questionnaire de santé QS----SPORT Cerfa N°15699*01 pour le renouvellement de la licence fédérale : quelques précisions :

Le questionnaire de santé « QS-SPORT » est à remplir par le licencié ou son représentant légal dans le cadre du renouvellement annuel de la licence, et dans le cadre d'un certificat médical à validité de trois ans, si :

- **Il n'y a pas de discontinuité dans le renouvellement de la prise de licence fédérale**
- **Il n'y a pas de pratique de plongée subaquatique (qui nécessite un certificat médical d'absence de contre-indication annuel) : cas de la plongée en scaphandre autonome en tout lieu et de la plongée libre en milieu naturel et fosse de plus de 6 mètres.**

Il s'agit d'un questionnaire de santé : les réponses à celui-ci relèvent du secret médical. A ce titre, les responsables et dirigeants de structure

– N'ont pas :

- A avoir connaissance des réponses aux questions
- A expliquer des questions qui ne seraient pas comprises par le/la pratiquant. En cas d'hésitation, le/la licencié devra demander à son médecin traitant.

– Doivent :

- **Recueillir l'attestation du/de la pratiquant ou de son/sa responsable légal, qu'il a compris et répondu par la négative à l'ensemble des 9 questions posées**
- **Ou recueillir le nouveau certificat médical si le pratiquant a répondu oui à l'une des questions ou n'est pas certain d'avoir compris l'ensemble des questions**
- **Conserver ladite attestation de l'année en cours et une copie du certificat médical en cours de validité**

– Peuvent :

- Télécharger et fournir le questionnaire de santé aux pratiquants
- Télécharger et fournir l'attestation de compréhension et de réponse négative à l'ensemble des questions aux pratiquants
- Renvoyer les pratiquants vers le lien fédéral pour télécharger ces documents : medical.ffessm.fr

Question : (1 point) 18REG-FD-2-14(1)-C

Quelle est la différence entre la fonction de président adjoint et de vice-président ?

(02 points)

Article 14.2.1.2 des statuts-RI de la Ffessm

- *Le président adjoint : il seconde le Président et le remplace ou le substitue dans ses fonctions en cas d'absence ou d'empêchement.*
- *Le ou les vice-présidents : ils peuvent représenter le Président ou le Président-Adjoint, sur mandat de ces derniers.*

Question : (1 point) 18REG-FD-2-15(1)-C

Les sports subaquatiques sont porteurs de 4 valeurs fondamentales, quelles sont-elles ?
(02 points). *Bien vivre ensemble les sports subaquatiques, Charte d'éthique et de déontologie
adoptée par le Comité Directeur National (Marseille, 9 et 10 février 2018)*

Le plaisir

*Le plaisir est un facteur essentiel de détente, de partage d'activité, de valeurs en collectivité
d'apprentissage technique ou de comportement, de bonne santé et de réussite.*

*Outre le plaisir de se mouvoir sous l'eau et de découvrir la richesse de la faune et de la flore
sous-marines, les sports subaquatiques sont aussi une fête collective, communautaire et ainsi
sociale. La joie d'être ensemble, le sentiment d'appartenir à un même groupe, les émotions
partagées sont source d'une vraie jubilation qu'il serait dommage de gâcher par des
comportements déplacés.*

Le respect

La valeur de respect se conjugue avec l'ensemble des sports :

- respect de l'environnement dans lequel on évolue, particulièrement en milieu naturel,
en adoptant les écogestes développés dans nos chartes;*
- respect des autres et de soi-même, tant sur le plan corporel que psycho-affectif*

*Le respect mutuel dans le sport élève chacun, qu'il soit acteur ou spectateur et lui confère
dignité et sens moral.*

Le partage

*Le partage, empreint de solidarité et de tolérance, est inhérent aux sports subaquatiques qui
unissent les hommes et les femmes dans la découverte et/ou dans l'effort, quels que soient
leurs origines, leur niveau social, leurs opinions, leurs croyances, leur orientation sexuelle.*

*Dans un monde où les inégalités sont de plus en plus criantes, les sports subaquatiques
constituent une école de solidarité et de tolérance.*

*Facteur de rapprochement humain, ils sont un formidable outil de promotion individuelle et
d'intégration sociale.*

Le dépassement de soi

*Les sports subaquatiques, selon la discipline exercée (plongée bouteille, apnée, hockey
subaquatique, nage avec palmes, ...), peuvent nécessiter un engagement personnel, une volonté
de dépassement de soi et une recherche d'excellence. L'effort physique est son exigence.*

*La volonté de vaincre, soi-même ou l'autre, et la combativité maîtrisée qui en découle sont
alliées à la maîtrise de soi et au respect de l'autre.*

Question : 2 points

19-REG-FD-2-16(1)

Quelle possibilité offre le PASS'Plongée ?

Le PASS'Plongée offre la possibilité à toute personne en possession d'un diplôme de plongée (identifié ou non par le CDS) d'être assurée pour 4 plongées d'exploration pendant une année suivant son achat sans être titulaire d'une licence fédérale.

Subaqua 278, page 13